

CONSEIL COMMUNAUTAIRE PROCES-VERBAL - Séance du mercredi 3 avril 2019

Date de convocation : 27 mars 2019 - Date d'affichage : 27 mars 2019

Nombre de délégués : En exercice : 35 - Présents : 29 - Votants : 33

L'an deux mille dix-neuf, le trois avril à 20h30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en mairie du Mesnil Saint Denis, sous la Présidence de Monsieur Jacques PELLETIER

PRESENTS

CHEVREUSE	:	Bernard TEXIER, Philippe BAY, Sébastien CATTANEO, Catherine DALL'ALBA, Patrick TRINQUIER
CHOISEL	:	Alain SEIGNEUR
DAMPIERRE EN YVELINES	:	Ghyslaine WOLFF
LE MESNIL ST DENIS	:	Evelyne AUBERT, Daniel DOUX, Véronique DEZ, Michel ROMAIN, Quentin ABOUT, Dominique DARIO, Cédric CHAUVIERE, Marie-Christine BIHOREAU
LEVIS ST NOM	:	Anne GRIGNON
MILON LA CHAPELLE	:	Jacques PELLETIER
SENLISSE	:	Claude BENMUSSA
SAINT FORGET	:	Jean-Luc JANNIN
SAINT LAMBERT DES BOIS	:	Bernard GUEGUEN
ST REMY LES CHEVREUSE	:	Dominique BAVOIL, Myriam SCHWARTZ, Jacques CAOUS, Gérarda BRUNELLO Dominique MENARD, Dominique JOURDEN, Jean-Claude MONTAGNON, Dominique DUFRASNES, Jean-Louis BINICK

POUVOIRS

CHEVREUSE	:	Anne HERY LE PALLEC donne pouvoir à Catherine DALL'ALBA Caroline VON EUW donne pouvoir à M Bernard TEXIER
LE MESNIL ST DENIS	:	Aimeric D'ANNOVILLE donne pouvoir à Sébastien CATANEO
ST REMY LES CHEVREUSE	:	Agnès BOSDARROS donne pouvoir à Dominique DUFRASNES

ABSENT(E)S EXCUSE(E)S

CHEVREUSE	:	Anne HERY LE PALLEC, Caroline VON EUW, Jean-Philippe MONNATTE
LE MESNIL ST DENIS	:	Aimeric D'ANNOVILLE
LEVIS ST NOM	:	Jean-Pierre MOREL
ST REMY LES CHEVREUSE	:	Agnès BOSDARROS
SECRETAIRE DE SEANCE	:	Dominique MENARD

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Validation du PV du Conseil Communautaire du 5 décembre 2018
3. Validation du PV du Conseil Communautaire du 12 mars 2019
4. Projet Délibération 2019.04.01 – Indemnité Trésorier
5. Projet Délibération 2019.04.02 – Répartition de principe du FPIC 2019
6. Projet Délibération 2019.04.03 – Compte de gestion 2018 – Approbation
7. Projet Délibération 2019.04.04 – Compte Administratif 2018 – Approbation
8. Projet Délibération 2019.04.05 – Compte Administratif 2018 – Affectation des résultats
9. Projet Délibération 2019.04.06 – Budget Primitif 2019 – Approbation
10. Projet Délibération 2019.04.07 – Taux des taxes locales 2019 (TH-TFB-TFNB-CFE)
11. Projet Délibération 2019.04.08 – Taux TEOM 2019
12. Questions diverses puis signature CA 2018 et BP 2019

Le Président ouvre la séance à 20h40

- **Désignation d'un secrétaire de séance**

Monsieur MENARD est nommé secrétaire de séance.

- **Approbation du procès-verbal du 5 décembre 2018**

Le procès-verbal du Conseil communautaire du 5 décembre 2018, envoyé préalablement aux conseillers pour validation, ne fait pas l'objet d'observations particulières préalables. Il est adopté à l'unanimité.

- **Approbation du procès-verbal du 12 mars 2019**

Le procès-verbal du Conseil communautaire du 12 mars 2019, envoyé préalablement aux conseillers pour validation, ne fait pas l'objet d'observations particulières préalables. Il est adopté à l'unanimité.

- **Délibération 2019.04.01 – Indemnité Trésorier**

Par courrier en date du 7 février 2019, la Trésorière de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse a sollicité l'attribution de l'indemnité de Conseil, conformément aux textes en vigueur et aux modalités de calcul.

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité des membres présents ou représentés (3 abstentions, M CATANEO, Mme WOLFF, Mme DARIO), décide de ne pas attribuer à Madame la Trésorière une indemnité de Conseil de 632,55 € (montant net) pour 2018.

- **Délibération 2019.04.02 – Principe de la répartition du FPIC 2019**

Le Président expose aux membres du Conseil Communautaire le fonctionnement de la répartition totalement libre du FPIC par une délibération concordante du Conseil Communautaire, dans un délai de deux mois à compter de l'information du Préfet, soit prise à l'unanimité, soit à la majorité des 2/3 avec l'accord de l'ensemble des Conseils municipaux des communes membres dans les deux mois qui suivent la délibération de l'EPCI.

Il rappelle que le Bureau, lors de sa réunion du 5 février 2019, a décidé, comme en 2017 et 2018, de proposer au Conseil Communautaire la répartition suivante :

- ✓ 2/3 du montant global du FPIC 2019 à la charge de la CCHVC ;
- ✓ 1/3 du montant global du FPIC 2019 à la charge des communes membres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, **à la majorité des membres présents ou représentés** (2 abstentions Mme WOLFF, Mme DARIO), la répartition du FPIC 2019 comme décrit ci-dessus.

- **Délibération 2019.04.03 – Approbation du Compte de gestion 2018**

La Président présente cette délibération et rappelle que le Compte de Gestion rend compte notamment de l'exécution du budget, comparé aux autorisations de dépenses et de recettes. C'est un préalable obligatoire au vote du Compte Administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité des membres présents ou représentés**, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le Comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- **Délibération 2019.04.04 – Approbation du Compte administratif 2018**

Le Président explique qu'après l'approbation du Compte de gestion 2018, il convient maintenant de regarder le Compte administratif 2018 qui constitue l'arrêté définitif des comptes, comme le précise le CGCT, et notamment son article L.2121-31.

Il rappelle que le Conseil Communautaire par délibération 2018.04.05 en date du 10 avril 2018 avait décidé d'affecter l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2017 d'un montant de 1 102 578,72 € à la section de fonctionnement ;

Le Président présente les résultats globaux de Compte Administratif de l'Exercice 2018 :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Réalisation	5 634 507,05 €	5 944 294,07 €	256 925,92 €	242 699,86 €
Report Exercice 2017		1 102 578,72	20 461,65	
Résultat exercice 2018	Excédent : 1 412 365,74 €		Déficit : 34 687,71 €	
	Excédent global : 1 377 678,03 €			

Monsieur Jacques PELLETIER, Président, se retire pour laisser, en l'absence de la 1ere vice-présidente Mme HERY, la présidence au 2eme vice-président, M BAVOIL, pour le vote du compte administratif ;

CONSIDERANT que Monsieur Jacques PELLETIER, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2018, les finances de la CCHVC en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles ;

CONSIDERANT que ce Compte Administratif est strictement conforme au Compte de Gestion tenu par Madame le Comptable public de la Collectivité ;

Sous la présidence de Monsieur Dominique BAVOIL, 2eme Vice-Président, il est demandé au Conseil Communautaire de voter le compte administratif 2018.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

APPROUVE l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.

FIXE à la somme 34 687,71 € le montant du prélèvement sur l'excédent de la section fonctionnement destiné à compenser l'insuffisance des ressources propres à la section d'investissement.

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2018 définitivement closes et les crédits annulés.

Après le vote du CA le Président revient en séance et reprend la présidence du conseil.

- **Délibération 2019.04.05 – Affectation des résultats de l'exercice 2018**

Le Président expose au Conseil Communautaire qu'en application de la procédure d'affectation des résultats en M14, les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du l'approbation du compte administratif. Le résultat de la section de fonctionnement apparaissant au compte administratif sur lequel porte la décision d'affectation est le résultat constaté à la clôture de l'exercice.

Le Président explique que l'arrêté des comptes permet de déterminer, d'une part, le résultat de la section de fonctionnement ainsi que du solde d'exécution de la section d'investissement et, d'autre part, les restes à réaliser qui seront reportés au budget de l'exercice suivant. L'affectation du résultat de la section de fonctionnement nécessite cette délibération.

Le Président rappelle également que le solde d'exécution de la section d'investissement, qu'il soit positif ou négatif, fait l'objet d'un report pur et simple. Il convient d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement et non le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice.

Le Président précise que résultat de clôture 2018 de la section de fonctionnement est de **1 412 365,74 €**.

La section d'investissement présente un résultat de clôture déficitaire de **34 687,71€**, repris au budget de l'exercice suivant au compte 001 sous la mention « solde d'exécution reporté », auquel il faut rajouter les « restes à réaliser » éventuelles (*pas de RAR en 2018*), soit un résultat de clôture 2018 de la section d'investissement déficitaire de **34 687,71€**.

L'excédent de la section de fonctionnement, soit **1 377 678,03 €** sera repris dans les recettes de la section de fonctionnement du budget de l'exercice suivant sous la mention " article 002 " résultats antérieurs reportés, ventilés de la façon suivante **563 751,13 €** au service « administration générale » et **813 926,90 €** au service « ordures ménagères ».

Une somme de **34 687,71€** est affectée au « chapitre R1068 - Excédents de fonctionnements capitalisés » dans les recettes de la section d'investissement du budget de l'exercice suivant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité des membres présents ou représentés**, décide d'affecter les résultats de l'exercice 2018 comme proposé.

- Délibération 2019.04.06 – Budget primitif 2019

Le Président expose au Conseil Communautaire que le budget primitif 2019 de la CCHVC a été étudié par le Bureau en date du mardi 12 mars et du mercredi 20 mars 2019 ;

Il rappelle que le Rapport d'Orientation Budgétaire a été porté à la connaissance des administrateurs en date du 6 mars 2019 et que le Débat d'Orientation Budgétaire s'est tenu le mardi 12 mars 2019 à 20h30 ;

Sur proposition du Président qui présente le budget primitif de la Communauté de Communes conformément à la comptabilité M14 :

a) Pour la section de fonctionnement

DEPENSES

✓ Chap. 11 « charges à caractère général »	376 176,62 €
✓ Chap. 12 « charges du personnel »	142 444,00 €
✓ Chap. 014 « atténuation de produits »	1 702 000,00 €
✓ Chap. 65 « autres charges de gestion »	3 596 645,57 €
✓ Chap. 66 « charges financières »	1 077,65 €
✓ Chap. 022 « dépenses imprévues »	128 938,35 €
✓ Chap. 023 « virement section investissement »	1 161 984,04 €
✓ Chap. 042 « opération d'ordre »	77 265,80 €
✓ TOTAL	7 186 832,03 €

RECETTES

✓ Chap. 70 « produits des services »	19 000,00 €
✓ Chap. 73 « impôts et taxes »	5 709 894,00 €
✓ Chap. 74 « dotation, subvention »	62 760,00 €
✓ Chap. 75 « autres produits de gestion courante »	17 500,00 €
✓ Chap. 002 « résultat de fonctionnement »	1 377 678,03 €
✓ TOTAL	7 186 832,03 €

b) Pour la section d'investissement

DEPENSES

✓ Chap. 20 « immobilisations incorporelles »	60 000,00 €
✓ Chap. 21 « immobilisations corporelles »	678 213,47 €
✓ Chap. 23 « immobilisations en cours »	435 000,00 €
✓ Chap. 16 « emprunts et dettes assimilés »	132 999,16 €
✓ Chap 001 « solde d'exécution »	34 678,71 €
✓ TOTAL	1 340 900,34 €

RECETTES

✓ Chap. 10 « excédent/FCTVA »	63 962,79 €
✓ Compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »	34 678,71 €
✓ Chap. 16 « emprunts »	0,00 €
✓ Chap. 165 « dépôts et cautionnements reçus »	3 000,00 €
✓ Chap. 021 « virement section de fonctionnement »	1 161 984,04 €
✓ Chap. 040 « opération d'ordre »	77 265,80 €
✓ TOTAL	1 340 900,34 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à la majorité des membres présents ou représentés** (2 abstentions, M ABOUT, Mme DARIO), vote le budget primitif 2019 de la CCHVC.

- **Délibération 2019.04.07 – Taux des taxes locales (TH, TFB, TFNB, CFE) 2019**

Le Président rappelle que le Budget Primitif pour l'exercice 2019 voté prévoit un produit des contributions directes de 2 161 652 €. Il précise que les bases d'imposition prévisionnelles 2019 connaîtront une légère augmentation. Ainsi, il propose de ne pas modifier les taux et de voter des taux identiques à ceux de 2018 soit :

Taxes	Bases 2019	TAUX 2019
TH	69 139 000 €	1,88
TFB	50 361 000 €	1,44
TFNB	384 100 €	5,34
CFE	4 740 000 €	2,45

M Montagnon souhaite savoir si pour la GEMAPI, il n'y a pas lieu de voter un taux au lieu de voter un montant. Le Président explique que les trois syndicats appellent un produit, représentant pour 2019 341.517€ cumulé, soit 13,32€ en moyenne par habitant. Le Conseil Communautaire ne vote donc pas un taux à appliquer sur une base mais un montant en valeur absolue. Ce montant divisé par le nombre d'habitants donne une indication sur la contribution théorique de chacun, montant limité par le législateur à 40€ par personne.

M Binick se demande quelle implication aura la réforme de la taxe d'habitation sur les bases. Le Président lui répond que les deux sujets de sont pas directement liés. L'Etat compensera, plus ou moins, la taxe d'habitation perçue sur la base des valeurs 2017, mais aucunement la hausse. Mme Grignon rajoute que la compensation est figée, pas les éventuelles augmentations de taux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité des membres présents ou représentés**, vote les taux pour les 4 taxes citées ci-dessus pour un produit attendu 2 161 652 €.

- **Délibération 2019.04.08 – Taux TEOM 2019**

Le Président rappelle que la Communauté de Communes a instauré en 2013 la TEOM sur le territoire communautaire puis en octobre 2017 des zonages distincts de TEOM pour le territoire des communes du Mesnil Saint Denis, Chevreuse et Saint Rémy lès Chevreuse ; le zonage des territoires des communes adhérentes au SICTOM de Rambouillet ou au SIEED étant conservés, à savoir un zonage à taux unique pour les 4 communes adhérentes au SICTOM et un zonage à taux différenciés pour les communes adhérentes au SIEED.

Le Président expose ensuite qu'au vu de l'état 1259 TEOM notifié en date du 15 mars 2019 et au vu des produits attendus de la TEOM par les différents syndicats, les taux suivants sont proposés :

COMMUNES CCHVC	Bases d'imposition	Produits attendus	Taux proposés
CHEVREUSE	11 453 086 €	624 351 €	5,46%
SAINT REMY LES CHEVREUSE	17 353 936 €	952 149 €	5,51%
Total SIOM	28 807 022 €	1 576 500 €	
LE MESNIL SAINT DENIS	12 040 160 €	817 527 €	6,79%
MILON LA CHAPELLE	829 473 €	36 165 €	4,36%
ST FORGET	1 031 507 €	67 048 €	6,50%
ST LAMBERT DES BOIS	1 112 557 €	63 416 €	5,70%
Total SIEED	15 013 697 €	984 156 €	
CHOISEL	1 191 948 €		Taux unique
DAMPIERRE	2 260 873 €		
LEVIS ST NOM	3 063 155 €		
SENLISSE	1 203 953 €		
Total SICTOM	7 719 929 €	491 069 €	6,37%

Mme DARIO demande pourquoi le taux de la taxe sur la commune du Mesnil Saint Denis ne connaît pas une baisse identique aux autres communes adhérentes au SIEED. Mme AUBERT précise que les taux sur le Mesnil ont connu des baisses dans le passé et sont aujourd'hui stabilisés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité des membres présents ou représentés**, **ADOpte** les taux de la TEOM 2019 ci-dessus.

Questions diverses – Frelons asiatiques

M SEIGNEUR souhaite savoir quel avancement a été fait sur la possible action frelons évoqué lors du dernier Conseil Communautaire. Mme GRIGNON répond qu'une somme a bien été mis au budget 2019 sur ce sujet. Deux possibilités s'offrent à nous, soit la CCHVC fait appel à un maître d'ouvrage sous forme d'un marché, soit l'intercommunalité intervient via une subvention versée directement au particulier qui paie lui-même la facture. Elle souligne que la solution la plus simple est à retenir au vu des moyens humains dont dispose la collectivité. L'intercommunalité pourrait dans le deuxième cas de figure délibérer sur un montant forfaitaire par intervention. Mme GRIGNON suggère que c'est alors au maire ou à un agent technique de la commune d'identifier qu'il s'agit bien de frelons « asiatiques ».

Mme AUBERT confirme que les interventions sont assez chères et que des tarifs préférentiels seraient peut-être possible avec un prestataire. M GUEGUEN précise que pour cela, il faille faire un appel d'offre. Mme AUBERT suggère alors qu'une 3eme piste de réflexion serait que la commune déclenche la commande à la place de la CCHVC. M BAVOIL se demande comment il est possible d'intervenir chez un particulier si la collectivité est maître d'ouvrage. Mieux faut avoir un marché avec un devis d'intervention puis une subvention au prorata, en tranches, selon la difficulté de l'intervention.

Le Président suggère un contrat cadre avec une entreprise. Mme GRIGNON propose de faire appel aux services de Mme CYNOBER, responsable des marchés publics à IngénierY pour creuser cette dernière option.

Questions diverses –Transport et mobilité

Mme AUBERT précise que dans le cadre de **l'étude transport**, elle a rencontré le 4 janvier dernier Ile de France Mobilités avec le cabinet d'étude Iter. Préalablement, une réunion de travail avec la Savac avait permis de dégager des pistes d'amélioration pour plusieurs lignes de bus, dont la 3917 et la 3927, notamment en termes de desserte et de fréquence.

Ainsi, pour la 3927, une expérience sur 7 mois est possible. Mme Aubert précise que le coût résiduel pour la collectivité ne sera que de 12.000€ par an HT, en valeur des contractualisation 2008, ce qui équivaut approximativement à 14.000€ HT en 2019. Le coût total de l'opération est estimé à 177.000€ HT par an valeur 2008.

M JANNIN souhaite connaître avec davantage de détails les améliorations imaginées pour la 3927. M Bey répond qu'il s'agit essentiellement d'un prolongement d'horaire, jusqu'à 21h30, en semaine ainsi qu'un renforcement en heures creuses en journée. Suite à la demande de M MONTAGNON qui souhaite savoir si le montant évoqué est par exercice comptable annuel, il est précisé que cela concerne l'année calendaire. M CATANEO demande si le coût de 12.000€ s'applique que pour l'expérimentation. Mme AUBERT le confirme et précise que cela se pérennisera probablement en cas de succès. A noter que pour le moment, tant que cette initiative n'est pas actée en commission IdFM, il n'est pas possible de la promouvoir davantage. Mme GRIGNON rajoute que cette commission aura lieu en septembre et que l'amélioration proposée reste légère avec deux rotations supplémentaires le matin et deux rotations additionnelles le soir.

Pour le **transport à la demande**, dont l'intérêt pour le territoire a été rappelé par Mme PECRESSE lors de l'inauguration de la Maison de l'Ecomobilité à St Rémy samedi 30 mars dernier, une réunion de travail est prévu vendredi 5 avril prochain avec le PNR. Objectif, voir comment candidater aux financements de la Région / IdFM avec une solution locale.

Mme AUBERT précise également que IdFM approuve avec une certaine satisfaction le plan de circulation proposé par la CCHVC qui pourra ainsi être pris en compte dans le contrat T4 à venir. Mme AUBERT rajoute que pour **l'étude piste cyclable**, une demande de financement est en cours auprès de l'Ademe et que la **Commission Mobilité et Transport** se réunira le 17 avril prochain à 9h au Sivom.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Président lève la séance à 22h05.



Jacques PELLETIER
Président